



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

### Aménagement d'une section de la route départementale n° 40 à HIRSCHLAND

#### Rapport n° CP/2015/330

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a prévu en 2015, l'aménagement ponctuel d'une section de la RD 40 sur le territoire de la commune de HIRSCHLAND consistant en une réfection d'un ouvrage d'art sur le Langenbitzengraben et une rectification de virage.

Le Département du Bas-Rhin va être amené à procéder à un réaménagement ponctuel, d'une section de la route départementale n° 40 sur le territoire de la commune de HIRSCHLAND consistant en une réfection du pont sur le Langenbitzengraben et une rectification de virage.

Dans cette optique, le Département du Bas-Rhin doit mener à bien les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces travaux, qui impacteront six parcelles de terrain concernant cinq propriétaires.

Les surfaces à acquérir sont estimées à 20 ares, situées le long de la RD 40 et toutes sur le territoire de la commune de HIRSCHLAND.

Consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur vénale des terrains à 35 € l'are.

L'acquisition des parcelles concernées interviendrait aux conditions financières suivantes :

#### Indemnité principale pour perte de terrain :

- 35,00 € X 20 ares = 700,00 €

#### Indemnité pour perte de revenus et de fumures :

- (33,20 €/are + 6,08 €/are) x 20 ares = 785,60 €

#### Indemnité pour perte de boisement et arbre fruitier :

- Selon expertise de l'homme de l'art

#### Indemnité de démolition, de reconstruction de clôtures ;

- Selon devis estimatif

Soit un total de 1 485,60 € correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34053	21-2111-621	90 000,00 €	44 788,36 €	700,00 €
25821	67-678-621	180 070,00 €	70 069,32 €	785,60 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires à l'aménagement de la RD 40 à HIRSCHLAND moyennant le versement aux propriétaires concernés d'une indemnité totale de 1 485,60 € et frais divers,*

*- dit que les actes seront passés en la forme administrative.*

*Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du conseil départemental comme représentant habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.*

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY